



**Ville de Sainte-Catherine-
de-la-Jacques-Cartier**

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 26 avril 2021, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1542-2021
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 690 000 \$ POUR L'AUGMENTATION
DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE L'USINE DUCHESNAY ET LE
REMPACEMENT DU POSTE DE POMPAGE D'EAU BRUTE AU LAC SAINT-JOSEPH**

QUE le règlement numéro 1542-2021 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 10 juin 2021 ;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 juillet 2021 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, étant donné que les bureaux de la municipalité sont fermés au public pour une période indéterminée, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la municipalité.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 juillet 2021.

Marcel Grenier
Directeur général et greffier